

## Contrôle technique, gaz, RGPD... ce qui change au 1er mai 2018



Plusieurs points de réglementation entrent en vigueur en ce début de mois.

Contrôle technique, gaz, RGPD... ce qui change au 1<sup>er</sup> mai

Oui, c'est le jour du muguet, oui c'est le jour des manifestations. Mais ce 1<sup>er</sup> mai est aussi le premier jour d'un mois...et donc synonymes de plusieurs nouvelles mesures pouvant impacter la vie des Français.

### **Un contrôle technique plus complet... et plus cher ?**

132 points - contre 123 auparavant -, couvrant 606 défaillances potentielles, à vérifier lors du contrôle technique... à compter du 20 mai, le contrôle technique se durcit. Pour rappel, cette décision résulte de l'application d'une directive européenne signée en avril 2014.

D'après Challenges, le nouveau contrôle "comprendrait tellement de points de contrôle supplémentaires, qu'il deviendrait difficile pour un véhicule un tant soit peu kilométré d'échapper à la contre-visite". Ces dernières devraient augmenter, ainsi que le prix : gratuit jusque-là, il faudra désormais payer pour sa contre-visite.

### **Une hausse du gaz**

Les tarifs réglementés du gaz naturel, appliqués par Engie à plusieurs millions de clients en France, vont augmenter de 0,4% au 1er mai, comme confirmé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui précise que "cette augmentation est de 0,1% pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0,2% pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et de 0,4% pour les foyers qui se chauffent au gaz".

### **Le tabac stagne**

Après avoir augmenté d'un euro en moyenne le 1<sup>er</sup> mars, le prix du paquet de cigarettes ne variera qu'à la marge, malgré la publication de nouveaux tarifs. Les marques ont rogné leurs marges pour absorber une partie de la hausse des taxes.

### **Le RGPD s'applique aux entreprises**

À partir du 25 mai, le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) va s'appliquer dans toutes les entreprises. Ce règlement fixe un nouveau cadre juridique concernant la collecte de données auprès des résidents européens. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, il sera nécessaire de tenir un registre des traitements de données personnelles, dans lequel elles indiqueront la finalité de chaque collecte de données.

---

**Plus qu'un mois pour le Dossier social étudiant (DSE)**

Les étudiants ont jusqu'au 31 mai pour remplir en ligne leur Dossier social étudiant. Ce dernier permet de demander une bourse d'études et/ou un logement social.